

NATIONS UNIES – TOGO :

Vers un partenariat plus structuré et plus exigeant

#3



N°826 du 25 février 2026 - Prix 250 CFA

Hebdomadaire togolais satirique d'information et d'analyse | 20^{ème} année

Magnan

Libéré

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Agriculture

FACILITATION
DES ÉCHANGES
COMMERCIAUX
AGROALIMENTAIRES

Le Ministère de
l'Agriculture du
Togo signe un
Protocole d'accord
avec l'Institut
"Daniel Franco"
du Brésil

#2



Le ministre de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire, Monsieur Antoine Lekpa GBEGBE-NI, a procédé à la signature d'un protocole d'accord, le vendredi 20 février 2026 avec l'Institut "Daniel Franco" du Brésil.

Téléphonie mobile

MOOV ET YAS : COMMENT
RÉCUPÉRER LE FORFAIT
NON UTILISÉ

Forfaits,
facturation,
validité des
SIM..., l'ARCEP
introduit de
nouveaux
changements

#4



RECRUESCENCE DES ACCIDENTS DE CIRCULATION SUR NOS AXES ROUTIERS :

Les premiers résultats du déploiement de l'opération spéciale

#3



Une vingtaine de véhicules de transport interceptés pour surcharge

DYSFONCTIONNEMENT DES FEUX TRICOLORES ET DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

S'interroger sur la qualité des ouvrages et les actes de vandalisme...

■ Les raisons techniques

#6



TRAFIC
ROUTIER

Carnet

La biosécurité !

Le gouvernement a présenté vendredi dernier le mécanisme d'approvisionnement en carburant. En 2022, les importations ont atteint 765 kilotonnes équivalent pétrole (ktep), couvrant l'ensemble des besoins nationaux. Les chiffres n'ont pas été communiqués pour les années suivantes. Près de 67 % des produits pétroliers importés sont destinés au secteur des transports, tandis que le reste alimente principalement les centrales thermiques, essentielles à la production d'électricité.

Derrière ce système se trouve une organisation rigoureuse pilotée par deux structures clés : le Secrétariat du comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers (CS-FPPP) et la direction des hydrocarbures.

Le CSFPPP veille à la satisfaction continue de la demande nationale et à l'application d'un mécanisme de fixation des prix subventionné par l'État, afin d'amortir l'impact de la volatilité des cours internationaux sur le pouvoir d'achat des ménages.

De son côté, la direction des hydrocarbures assure la sécurité des approvisionnements sur tout le territoire. En amont, le ministère en charge des Mines délivre les autorisations de construction et d'exploitation des stations-service, tandis que des inspections régulières garantissent la sécurité des installations et la qualité des produits distribués.

Ce dispositif vise également à garantir l'équité dans la chaîne d'approvisionnement. Grâce à ce système, le prix du litre reste uniforme, que l'on soit à Lomé ou à l'intérieur du pays, en zone urbaine comme rurale.

Le secteur aquacole affiche une progression spectaculaire de plus de 300 % entre 2020 et 2025. La production est passée d'environ 120 tonnes à près de 3 500 tonnes aujourd'hui.

Cette dynamique s'explique par plusieurs initiatives, notamment le Projet d'appui au secteur agri-cole (PASA) et le Projet de développement de l'aquaculture au Togo (PDAT), qui ont contribué à moderniser les pratiques et à soutenir les producteurs.

Cependant, les autorités entendent désormais relever un défi majeur : la biosécurité. Un vide juridique persiste dans la loi encadrant la pêche et l'aquaculture, exposant le secteur à des risques sanitaires importants. Avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Togo ambitionne d'élaborer des textes conformes aux normes de la FAO et de l'OMS afin de protéger les animaux aquatiques et garantir la viabilité des exploitations.

Le Togo importe encore beaucoup de poissons.

Sans mécanismes stricts de contrôle, le risque d'introduction de maladies est réel. Sur des sites comme le barrage de Nangbéto, où l'élevage en cages flottantes se développe, une contamination pourrait affecter non seulement les fermes aquacoles, mais aussi l'ensemble de l'écosystème.

FACILITATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AGROALIMENTAIRES

Le Ministère de l'Agriculture du Togo signe un Protocole d'accord avec l'Institut "Daniel Franco" du Brésil

Le ministre de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire, Monsieur Antoine Lekpa GBEBBENI, a procédé à la signature d'un protocole d'accord, le vendredi 20 février 2026 avec l'Institut "Daniel Franco" du Brésil.

Intitulé : « Établissement d'un marché commun entre le Togo et le Brésil en matière d'agroalimentaire et de renforcement de capacités », ce protocole d'accord prévoit un transfert de compétences, la facilitation des échanges commerciaux agroalimentaires, le développement de projets conjoints d'investissement, l'organisation de formations et de missions techniques, la promotion d'un écosystème d'agro-industrie compétitif et durable.

Cette collaboration s'inscrit parfaitement dans la vision du Président du Conseil qui vise à faire de l'agriculture togolaise, un levier central de croissance économique, de création d'emplois et de richesses.

À travers cette initiative, le secteur agricole togolais entend accélérer

la modernisation de ses systèmes de production agricole et animale, améliorer la productivité, promouvoir la transformation locale et renforcer la sécurité alimentaire nationale.

Avec 94 années d'expérience, l'Institut "Daniel Franco" est considéré comme l'un des plus grands instituts brésiliens spécialisés dans l'agriculture, l'élevage et l'agro-négoce. Il est particulièrement reconnu pour son expertise dans la sélection animale et l'élevage durable.

Il contribue activement à l'amélioration de la productivité des races adaptées aux climats tropicaux, notamment dans les filières viande et lait. Son approche repose sur l'innovation scientifique, la recherche appliquée et le renforcement des capacités des producteurs.



Ce partenariat permettra également au Togo de bénéficier d'un accompagnement technique dans l'amélioration génétique, la gestion des exploitations, la structuration des filières et la valorisation des produits agricoles.

La signature de ce protocole d'accord illustre l'engagement du Togo à travers des partenariats stratégiques pour le développement du secteur agricole, contribuant ainsi à la création d'emplois durables.

AFFAIRE AMEMAVOH: Tout citoyen bénéficie de la protection de l'Etat

Depuis quelques jours, l'affaire du journaliste Roger Amemavoh, de « Capture Média », défraie la chronique. Dans un reportage sur un litige foncier à Latékopé, dans la commune Agoè-Nyivé il déclare avoir reçu des menaces anonymes suite à ce live. Les réactions tombent de partout pour condamner ces menaces. Le gouvernement n'a pas attendu longtemps pour situer l'opinion et dit suivre avec une attention particulière tout ce dossier. Les ministres de la Communication, Yawa Kouigan, et de la Sécurité, Calixte Batossie Madjoulba, ont rendu public un communiqué à cet effet.

En effet, le journaliste Roger Amemavoh avait déclaré dans un live sur les réseaux sociaux avoir reçu des menaces anonymes suite à la diffusion d'un reportage sur le litige foncier à Latekope dans la commune Agoenyive 6. Il faut noter que le reportage vidéo diffusé sur le média en ligne « Capture Média » du journaliste, a été abondamment relayé sur les réseaux sociaux.

Dans un communiqué, les ministres Yawa Kouigan (communication) et Calixte Batossie Madjoulba (sécurité) « rassurent l'opinion que cette situa-

tion, dont la justice n'est pas encore saisie, est néanmoins suivie avec la plus grande attention ».

« Le cas échéant, les vérifications appropriées permettront d'établir les faits et d'apprécier, en toute objectivité, les circonstances rapportées », précisent-ils.

Le gouvernement « réaffirme son attachement au principe fondamental de la liberté d'expression, garanti par la Constitution de la République togolaise et les instruments juridiques internationaux auxquels le Togo est partie », souligne le communiqué.

À ce titre, poursuit le communiqué,



« l'exercice du journalisme, dans le respect des lois et règlements en vigueur, bénéficie de la protection de l'État. Aussi, y a-t-il lieu d'inviter toute personne désireuse d'exercer les activités de presse et de communication à se conformer aux formalités qui encadrent le secteur ».

« En tout état de cause, toutes les personnes résidant sur le territoire national, qu'elles disposent ou non

de la qualité de journaliste, bénéficient de la protection de l'État, notamment lorsque leur sécurité ou leurs droits viennent à être menacés par des tiers ».

« Le gouvernement demeure mobilisé pour garantir la sécurité des personnes et la préservation des libertés publiques, dans le strict respect de l'État de droit », ajoute le communiqué.

La fidélité de Faure Gnassingbé à l'éducation nationale

Le développement de l'éducation nationale reste un point non oublié, ni hier, encore moins aujourd'hui. Cette fidélité au secteur se traduit par des choix politiques affirmés, des investissements soutenus et des réformes structurelles visant à faire de l'école un levier de progrès social et économique.

La priorisation de l'éducation nationale par le gouvernement se manifeste par la régularité des efforts consentis en faveur de l'accès à l'école. La construction d'infrastructures scolaires, le recrutement d'enseignants, la prise en charge de certaines charges éducatives, etc. permettent d'améliorer les taux de scolarisation, notamment au niveau du primaire où il a quasiment atteint les 100 % et du secondaire.

Au-delà de l'accès, la question de la qualité de l'enseignement est sur la table. Les réformes curriculaires, le renforcement de la formation initiale

et continue des enseignants, ainsi que l'introduction progressive des outils numériques témoignent tous d'une volonté d'adapter le système éducatif aux exigences contemporaines.

L'éducation nationale est ainsi pensée comme un espace d'innovation, capable de préparer les apprenants aux réalités du monde moderne.

Ensuite, la fidélité gouvernementale s'exprime également à travers l'attention portée à l'équité. Des politiques ciblées encouragent la scolarisation des jeunes filles, l'inclusion des enfants issus de milieux défavorisés ou des petits souffrant d'handicaps et la

prise en compte des besoins spécifiques. Cette approche inclusive réduit les inégalités éducatives.

Gros budget

Chaque année, un budget est prévu pour le secteur. L'exercice 2026 est marqué par une hausse des montants. 1 143,96 milliards de francs CFA sont alloués aux 30 ministères du gouvernement. L'éducation nationale fait partie des ministères les plus budgétaires.

Le ministère de l'Éducation nationale est même en tête avec un budget prévisionnel de 212 milliards de francs CFA en 2026. C'est une dotation qui est en hausse de plus de 15 % lorsqu'on la compare à celle de 2025 qui a été arrêtée à 183 milliards de francs. Dans cette somme, 104 milliards de

francs CFA vont être consacrés aux programmes et projets du sous-secteur de l'enseignement préscolaire et primaire, 64 milliards de francs à l'enseignement secondaire général et 14 milliards de francs CFA à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Certes, des défis subsistent, notamment en matière d'infrastructures (bien que de grandes avancées aient été obtenues ces dernières années partout dans les régions éducatives), de financement et d'adaptation aux évolutions démographiques. Toutefois, la constance des politiques éducatives et la persistance des engagements traduisent une fidélité qui dépasse les contingences. Elle s'inscrit dans une vision de long terme.

RECRUESCENCE DES ACCIDENTS DE CIRCULATION SUR NOS AXES ROUTIERS :

Les premiers résultats du déploiement de l'opération spéciale

Une vingtaine de véhicules de transport interceptés pour surcharge

À la sortie nord de Lomé, la Division de la Sécurité Routière (DSR) a frappé fort. Lors d'une opération inopinée menée le 20 février 2026, une vingtaine de véhicules de transport en commun ont été interceptés pour excès de chargement, aussi bien à l'intérieur que sur les toits.

Objectif : mettre fin à une pratique à haut risque. La surcharge compromet la stabilité des engins, complique les manœuvres et accroît les dangers d'accidents ou de défaillances mécaniques, exposant conducteurs, passagers et usagers à de graves conséquences. Les véhicules concernés ont été immédiatement délestés de leur surplus avant verbalisation des contrevenants. À travers cette action coup de poing, la DSR réaffirme sa ligne : fermeté absolue face à l'incivisme routier et respect strict des normes de chargement. La sécurité routière, rappellent les autorités, demeure une responsabilité collective.

L'annonce du déploiement d'une opération spéciale
Les accidents de circulation sur les axes routiers deviennent préoccupants. En attendant de trouver certainement des radars pour enregistrer les conducteurs qui s'adonnent à la vitesse et au non respect du code de la route sur nos axes routiers, le ministre de la Sécurité a trouvé une alternative. Dans un communiqué rendu public ce mardi 18 Février 2026, le ministre de la sécurité, le Colonel Calixte Madjoulba annonce le déploiement d'une opération spéciale sur l'ensemble des axes routiers du Togo. L'initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement de la sécurité routière



et fait suite à la recrudescence des accidents graves enregistrés sur les axes routiers. Elle vise à réduire significativement les accidents de la circulation sur les principaux axes, tout en assurant durablement la sécurisation de ces corridors stratégiques essentiels à la mobilité des personnes et au transport des biens.

Les mesures ciblent essentiellement le Grand Contournement de Lomé, la route nationale n°1 (RN1 Lomé-Cinkassé), la route nationale N°2 (RN2 Lomé-Aného) et la route nationale N°5 (RN5 Lomé-Kpalimé-Atakpamé). Elles portent notamment sur l'intensification des contrôles de vitesse sur

l'ensemble de ces axes, la répression rigoureuse des dépassements dangereux, l'élimination immédiate de tout mauvais stationnement et de tout encombrement de la voie publique, le contrôle strict des chargements et de la conformité des transports en commun, la vérification systématique du port du casque et de la ceinture de sécurité et le renforcement des patrouilles de jour comme de nuit. « Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur », prévient Calixte Madjoulba. Le ministre rappelle que la sécurité routière est une responsabilité collective. Il invite, par conséquence, tous les usagers au strict respect du code de la route pour protéger les vies humaines et garantir la sécurité sur l'ensemble du réseau routier national.

T.B.

NATIONS UNIES – TOGO : Vers un partenariat plus structuré et plus exigeant

La session du Comité de pilotage du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2026) a confirmé une évidence : la relation entre le Togo et le Système des Nations Unies se renforce, se structure et gagne en efficacité.

Prenant la parole au nom du Président du Conseil, S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Madame Sandra ABLAMBA Johnson, Ministre Secrétaire Générale de la Présidence du Conseil, a dressé le bilan d'une coopération qui s'inscrit pleinement dans la nouvelle architecture institutionnelle de la 5 République. Une coopération alignée sur les priorités nationales. Signé le 14 février 2023, le Cadre de coopération 2023-2026 constitue l'instrument principal d'accompagnement du Togo vers l'Agenda 2030. Son articulation avec la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 illustre une convergence stratégique assumée. Trois priorités structurent cette collaboration : Promouvoir une croissance inclusive génératrice d'emplois décents ; Accélérer le développement du capital humain et l'accès aux services sociaux ; Consolider la cohésion sociale par une gouvernance plus inclusive et redevable. Cette cohérence est rendue possible par les réformes institutionnelles engagées sous l'impulsion du Président du Conseil, notamment la mise en place progressive et complète des institutions de la 5 République, qui consolident la stabilité politique et la lisibilité de l'action publique.

Des résultats tangibles au service des populations
La coopération entre le Togo et le Système des Nations Unies produit

des impacts mesurables :
5 057 femmes bénéficiaires de dispositifs d'épargne-crédit communautaires ;
107 630 petits producteurs accompagnés pour améliorer leur productivité ;
Plus de 2 000 emplois ruraux créés ;
3 millions de plants mis en terre ;
88 500 hectares d'aires protégées sous gestion durable ;
64 salles de classe construites ou renouvelées ;
64 000 enfants bénéficiaires de cantines scolaires ;
83 forages construits ou réhabilités ;
113 204 accouchements assistés dans la région des Savanes ;
6 370 victimes de violences basées sur le genre prises en charge. Ces résultats traduisent une approche centrée sur l'impact réel, conformément à l'exigence présidentielle d'une « République de résultats ».

Un environnement institutionnel favorable aux partenariats
La qualité du climat politique et social, conjuguée aux réformes continues du climat des affaires, renforce l'attractivité du Togo comme partenaire fiable et prévisible. Dans un contexte mondial marqué par les crises géopolitiques, climatiques et économiques, le Togo maintient une trajectoire de consolidation budgétaire, soutenue par le Fonds Monétaire International, tout en poursuivant des réformes structurelles ambitieuses. Cette stabilité institutionnelle et cette discipline de gestion créent un cadre



propice à l'intervention coordonnée des agences des Nations Unies.

La 5 République : protéger, rassembler, transformer
Dans son discours sur l'état de la Nation et son message de fin d'année 2025, le Président du Conseil a fixé trois orientations majeures : Protéger : renforcer la sécurité et intensifier les filets sociaux ; Rassembler : approfondir la décentralisation et promouvoir l'équité territoriale ; Transformer : investir dans les infrastructures, l'agriculture, la logistique et l'industrie verte. Ces axes structurent désormais l'articulation des interventions du Système des Nations Unies autour des priorités gouvernementales, dans une logique d'alignement stratégique renforcé.

Une nouvelle exigence : quali-

té de la dépense et évaluation renforcée
La retraite des deux derniers jours a permis d'approfondir les exigences formulées par le Gouvernement, représenté par Madame la Ministre Secrétaire Générale, notamment : L'amélioration de la qualité de la dépense publique ; Le renforcement du suivi-évaluation et de la micro-évaluation des impacts ; L'alignement strict des Plans de travail annuels 2026 sur les priorités nationales ; L'exploration d'un fonds fiduciaire multipartenaire (« basket fund ») pour optimiser la mobilisation des ressources. Cette orientation marque une montée en maturité du partenariat : moins de dispersion, plus d'impact.

Une coopération en pleine consolidation

La session du Comité de pilotage s'inscrit à un moment charnière : fin de la Feuille de route 2025 et préparation de la prochaine stratégie nationale de développement. Dans ce contexte, le Système des Nations Unies apparaît comme un partenaire stratégique pleinement intégré à la dynamique de transformation portée par la 5 République. La coopération avance bien, non par inertie, mais parce qu'elle repose sur : Une vision présidentielle claire ; Un cadre institutionnel stabilisé ; Un climat politique apaisé ; Des réformes continues du climat des affaires ; Une exigence accrue de résultats. À l'horizon 2030, le partenariat entre le Togo et le Système des Nations Unies s'affirme ainsi comme un levier déterminant de croissance inclusive, de cohésion sociale et de transformation structurelle.

MOOV ET YAS : COMMENT RÉCUPÉRER LE FORFAIT NON UTILISÉ

Forfaits, facturation, validité des SIM..., l'ARCEP introduit de nouveaux changements

Les abonnés Moov et Yas au Togo disposent désormais d'une solution pour ne plus perdre leurs forfaits non consommés. Selon l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), les volumes voix et internet arrivés à expiration peuvent être récupérés, sous certaines conditions précises.



Pour bénéficier de cette mesure, l'abonné doit se réabonner à la même offre dans un délai de conservation fixé par le régulateur. Les forfaits dont la validité est inférieure ou égale à 10 jours doivent être réactivés dans les 10 jours suivant leur expiration. Pour ceux dont la durée dépasse 10 jours, le délai de récupération est porté à 30 jours. Ce mécanisme permet aux usagers de retrouver le crédit restant sur leurs forfaits expirés et de limiter les pertes liées à un usage partiel. Il représente une avancée significative pour les consommateurs, souvent confrontés à la frustration de voir disparaître leur crédit non utilisé.

En cas de cumul de plusieurs forfaits, l'ARCEP précise que la consommation se fera en priorité sur ceux dont la date d'expiration ou de conservation est la plus proche. Cette hiérarchisation assure une meilleure organisation et évite la perte de crédits plus anciens.

Avec cette initiative, les abonnés Moov et Yas peuvent désormais gérer leurs forfaits avec plus de flexibilité, sécuriser leur crédit et optimiser l'utilisation de leurs volumes voix et internet. L'objectif est clair : protéger les consommateurs et instaurer plus de transparence dans le secteur des télécommunications.

Cette mesure s'inscrit dans un ensemble de réformes du régulateur togolais visant à renforcer les droits des abonnés, à assurer un usage plus équitable des services mobiles et à aligner le marché sur les bonnes pratiques observées dans d'autres pays de la région.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) introduit d'importants changements dans la facturation des

services mobiles. L'annonce faite ce vendredi 20 février via un communiqué de l'institution, concerne la conservation des volumes de forfaits non consommés, la justesse dans la facturation des services internet et l'extension de la durée de validité des cartes SIM.

Dans le détail, les consommateurs pourront désormais retrouver leurs volumes de forfaits (voix et internet) non utilisés dans un délai déterminé : 10 jours pour les offres dont la validité est inférieure ou égale à 10 jours, et 30 jours pour celles dont la validité dépasse 10 jours. En cas de souscription à plusieurs forfaits simultanément, le décompte priorise ceux dont la validité ou le délai de conservation est le plus proche.

Pour la facturation des services internet mobile, l'ARCEP instaure désormais l'utilisation de l'octet comme unité de décompte unique, garantissant que le volume consommé correspond exactement au volume facturé, faisant du Togo le seul pays de la sous-région à appliquer ce niveau de précision. Par ailleurs, la durée de vie des cartes SIM inutilisées passe dorénavant de trois à six mois.

Ces mesures, prises à l'issue d'une concertation avec les deux opérateurs mobiles (Yas Togo et Moov Africa Togo) et les associations de consommateurs (LCT, ATC et MMLK), visent à réduire le sentiment d'épuisement des forfaits et à améliorer l'expérience globale des consommateurs.

"Des outils ont été mis en place pour s'assurer de l'application de ces mesures", a précisé l'ARCEP.

La téléphonie mobile au Togo, au-delà des 100 % de pénétration
La révolution prend racine. La télé-

phonie mobile s'est imposée en l'espace de quelques années comme l'un des vecteurs majeurs de transformation économique et sociale. Jadis perçue comme un simple outil de luxe réservé à une minorité urbaine, elle irrigue aujourd'hui l'ensemble du territoire et influence en profondeur les modes de communication, de production et de gouvernance.

L'essor de la téléphonie mobile se mesure d'abord à la démocratisation de l'accès aux services de communication. Dans les zones urbaines comme rurales, le téléphone portable est devenu un compagnon quotidien, facilitant les échanges familiaux, professionnels et commerciaux.

Il contribue à réduire les distances, à désenclaver les localités, à renforcer les liens sociaux au sein des communautés. En d'autres termes, à transformer le Togo en un petit village.

Sur le plan économique, la télépho-

nie mobile engendre des mutations notables. Elle favorise l'émergence de nouveaux métiers. Aussi, le développement des services financiers mobiles modifie profondément les habitudes économiques. Les transferts d'argent, le paiement de biens et services ou encore l'épargne via le téléphone renforcent l'inclusion financière, en particulier pour les populations auparavant exclues du système bancaire classique.

8,69 millions d'abonnements

Record, la téléphonie mobile dépasse les 100 % de pénétration au Togo. À fin septembre 2025, le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile a atteint 8,69 millions, un niveau de 100,31 % atteint pour la première fois, pour une population estimée à 8,67 millions d'habitants, selon l'Observatoire des marchés des communications électroniques

au 3e trimestre 2025. Les chiffres font état d'une progression de 17 % du parc mobile.

S'agissant de l'usage de l'Internet mobile, les abonnements à la data mobile haut débit 3G et 4G s'élèvent à 4,93 millions, en hausse de 5 % sur un trimestre. En ce qui concerne la fibre optique à domicile (FTTH), elle a également progressé. Le nombre d'abonnements est monté de 0,5 % par rapport au deuxième trimestre 2025 et de 12,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette technologie affiche alors un taux de pénétration de 1,53 % rapporté à la population à fin septembre 2025.

Pour le mobile money en 2025, le nombre d'abonnés a progressé de 21 % sur un an. La valeur des transactions a augmenté de 33 % en glissement annuel.

Sans en douter, la téléphonie mobile joue un rôle croissant dans l'accès aux services essentiels. Son essor porte en lui des opportunités considérables. Son impact est désormais profondément ancré dans le quotidien des Togolais.

RÉLIGION

Quatre lieux de culte suspendus pour nuisances sonores à Lomé

La question des nuisances sonores dans certains lieux de culte s'impose aujourd'hui comme une préoccupation majeure des populations sur l'ensemble du territoire national, avec une acuité particulière dans le Grand Lomé. Face à la recrudescence des plaintes enregistrées ces derniers mois, le ministère de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, à travers la Direction des cultes, a intensifié ses actions pour préserver la quiétude publique.



Conscient des effets néfastes du bruit excessif sur la santé et la cohésion sociale, le département ministériel a privilégié, dans un premier temps, une approche pédagogique. Des séances de sensibilisation ont ainsi été organisées à l'endroit des responsables et leaders religieux afin de rappeler

la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques en matière de sonorisation.

Parallèlement, la Police des cultes effectue des missions de contrôle hebdomadaires sur le terrain pour veiller au respect des normes établies. Malgré ces efforts soutenus, le phénomène persiste dans cer-

taines zones, entraînant une multiplication des plaintes de riverains.

Dans un souci d'apaisement et de restauration de la tranquillité dans la cité, la Direction des cultes a engagé des procédures de conciliation entre plaignants et responsables des lieux mis en cause. Si plusieurs cas ont trouvé une issue favorable à l'amiable, quatre lieux de culte ont toutefois fait l'objet d'une suspension de leurs activités à la suite de visites de constatation avérées.

Il s'agit de :

Ministère Jésus le bon berger, sis au quartier Tokoin-Habitat ;
Église Mont Israël, sise au quartier Agoè-Vakpossito ;
Église internationale de l'Action du Saint-Esprit, sise à Davié Assomé ;
Olders International Ministry, sis au quartier Agoè-Sorad.

Ces mesures illustrent la détermination de la Direction des cultes à faire respecter la réglementation en vigueur et à garantir un équilibre entre la liberté de culte et le droit des citoyens à un environnement paisible. Les autorités réaffirment leur engagement à poursuivre les actions de sensibilisation et de contrôle afin d'assurer durablement la quiétude des populations.



Le Magnan Libéré
Hebdomadaire Togoais Satirique d'Informations et d'Analyses

Besoin de **VISIBILITÉ** ?

FAITES-NOUS CONFIANCE !

SANTÉ PUBLIQUE : L'État déploie le code vestimentaire national dans les hôpitaux

Le gouvernement togolais engage une réforme pragmatique du quotidien hospitalier à travers l'harmonisation des tenues du personnel de santé. Lisibilité des rôles, sécurité des patients et valorisation du Made in Togo s'imposent comme les piliers d'une modernisation silencieuse, mais structurante.



Le Togo a officiellement lancé, ce mardi à Lomé, l'harmonisation de la tenue vestimentaire du personnel des formations sanitaires. La cérémonie, organisée au CHU Sylvanus Olympio, marque une nouvelle étape dans la modernisation du système de soins. À première vue symbolique, la mesure s'inscrit en réalité dans une stratégie plus large visant à améliorer l'organisation hospitalière et la qualité de l'expérience patient. Au nom du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances, Jean-Marie Koffi Ewonoule TESSI, a procédé à la remise officielle d'un important lot de tenues destinées au personnel de santé, en présence du ministre délégué, Tchindarre. Cette remise consacre le démarrage effectif de l'application du code vestimentaire national dans les formations sanitaires publiques, privées et confessionnelles du pays. L'objectif affiché est d'instaurer des repères visuels communs permettant d'identifier immédiatement les différents corps professionnels au sein des établissements. À travers un code couleur harmonisé à l'échelle nationale, les autorités entendent renforcer à la fois la lisibilité des soins et la sécurité des patients, tout en fluidifiant les parcours au sein des hôpitaux.

Mettre fin à la confusion dans les

services
Dans de nombreux centres de santé, l'incapacité pour les patients et leurs accompagnants à distinguer médecins, infirmiers, sages-femmes, aides-soignants ou personnels techniques constituait une source récurrente de stress et de perte de temps. Désormais, chaque catégorie professionnelle dispose d'une tenue standardisée, immédiatement reconnaissable. Une clarification essentielle dans un environnement où l'urgence et la pression sont permanentes. Comme l'a souligné le ministre délégué, le professeur Tchindarre, « la tenue professionnelle ne se substitue pas aux soins, mais elle contribue à la protection des usagers et à la restauration de la confiance ». Un point de vue partagé par le Dr Tsolenyanu, Secrétaire général du Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo, pour qui « la blouse est avant tout un symbole de confiance ». À l'hôpital, où chaque minute compte, l'identification rapide du bon interlocuteur peut conditionner la qualité et la rapidité de la prise en charge. L'harmonisation des tenues apparaît ainsi comme un levier discret mais stratégique, pensé pour améliorer l'efficacité sans alourdir les procédures. Au-delà de la relation soignant-patient, la réforme s'inscrit dans une logique de gouvernance. L'uniformisation visuelle contribue à structurer l'organisation interne des formations sanitaires, à renforcer la discipline

professionnelle et à consolider le sentiment d'appartenance au service public.

Le choix assumé du « Made in Togo »
Autre signal fort envoyé lors de la cérémonie : l'origine des uniformes. Entièrement produites sur le site industriel de Datcha, les nouvelles tenues traduisent un choix politique clair en faveur du « Made in Togo », à la croisée des enjeux sanitaires, industriels et sociaux. Prenant la parole, le Directeur général de BENART AFRIQUE, Dominique ZOTOGLO, a tenu à souligner que cette réforme allait bien au-delà d'une simple dotation vestimentaire. « Ce moment marque bien plus qu'une remise d'uniformes. Il symbolise la rencontre entre exigence sanitaire, industrialisation nationale et création d'emplois durables », a-t-il déclaré, mettant en lumière la dimension stratégique de cette production locale. Conçues pour répondre aux réalités du milieu hospitalier, les tenues reposent sur des critères de confort, de résistance, de professionnalisme et de sécurité sanitaire. Un choix assumé, qui participe à la qualité des soins tout en renforçant la protection du personnel. Mais au-delà de l'aspect technique, c'est toute une chaîne de valeur nationale qui est mobilisée. « Ces uniformes sont intégralement fabriqués au Togo, sur notre site industriel de Datcha. Chaque tenue représente un emploi local, une famille soutenue et une valeur ajoutée créée sur notre territoire », a insisté le directeur, rappelant l'impact direct de cette politique sur l'emploi et la souveraineté productive du pays. Si cette harmonisation vestimentaire ne saurait, à elle seule, répondre à l'ensemble des défis structurels du secteur — modernisation des plateaux techniques, infrastructures, conditions de travail — elle envoie néanmoins un signal fort. Celui d'un système de santé engagé dans une dynamique de rigueur, de lisibilité et de confiance, où chaque réforme, même silencieuse, contribue à améliorer durablement le service rendu au citoyen.

RESSOURCES MINIÈRES Le grand objectif du gouvernement en matière d'énergie

L'énergie et les ressources minières ont leur place dans une société, n'importe laquelle. L'accès durable à ces éléments conditionne le bien-être des populations et le pays s'y engage. Point essentiel, aucun Togolais ne doit souffrir d'un manque essentiel.

L'énergie est source de transformation économique et sociale. Sans électricité fiable et accessible, il ne peut y avoir ni industrialisation, ni amélioration des conditions de vie. C'est ce qui explique que l'État accorde une attention particulière à l'accroissement des capacités de

production, à la diversification des sources énergétiques, à l'extension des réseaux de distribution, etc. Assez rapidement ces dernières années, le gouvernement, sur l'insistance du président du Conseil, Faure Gnassingbé, garantit un accès équitable à l'énergie, aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale.

Le financement pour 2026
La loi de finances, exercice 2026, a été votée, avec des améliorations diverses qui présagent de beaux accomplissements. Le ministère délégué chargé de l'Énergie et des Ressources minières s'en sort très bien, occupant une part conséquente du gâteau. Il se voit accorder un budget pré-visionnel de 71 milliards de francs CFA. Ce département gouvernemental fait ainsi partie du top 5 des ministères mieux nantis. Faisons la précision, la prévision de 71 milliards est en hausse de 14,5 % par rapport à celle de 2025 qui était de 62 milliards de francs au cours

SUITE À LA PAGE 6

Courtes contre la montre

Une direction de protection des hautes personnalités

Au Togo, le Président du Conseil, Faure Gnassingbé a acté la création d'une direction dédiée à la protection des hautes personnalités et des institutions. Ce fut à la faveur d'un conseil des ministres tenu le jeudi 19 février 2026 à Lomé. Le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la direction de la protection des hautes personnalités et des institutions intervient suite aux mutations du contexte sécuritaire et à l'accroissement de la visibilité internationale du Togo à travers l'organisation des événements internationaux, l'adaptation constante des mécanismes nationaux de protection s'impose. Dans ce cadre, le renforcement de la sécurité des hautes personnalités et des institutions publiques constitue une exigence prioritaire. Le présent décret créant la direction spécialisée chargée de la protection des hautes personnalités et des institutions précise sa composition. En effet elle regroupera des éléments issus de la police nationale et de la gendarmerie nationale, placés sous un commandement unique, afin d'assurer une organisation intégrée et cohérente des missions de protection. La création de cette direction répond à un double impératif : rationaliser le commandement et améliorer la coordination opérationnelle. En mutualisant les moyens humains et matériels, elle vise à garantir une plus grande efficacité et un niveau accru de professionnalisation du dispositif de protection.

Une réflexion sur un Nouvel An africain !

Plusieurs pays et communautés à travers le monde continuent de célébrer leurs propres calendriers en parallèle du système grégorien. C'est le cas de la Chine, d'Israël, de l'Inde, de l'Iran, de la Thaïlande ou de l'Arabie Saoudite. En Afrique aussi, des cycles calendaires endogènes ont longtemps structuré la vie sociale, religieuse et politique des sociétés. Certaines fêtes traditionnelles, comme « Yennayer » en Afrique du Nord ou « Enkutatash » en Éthiopie, témoignent de cet héritage. Pour les promoteurs d'une nouvelle réflexion continentale, l'imposition du calendrier grégorien durant la colonisation aurait contribué à marginaliser ces repères culturels, entraînant une perte d'identité et une uniformisation des rythmes sociaux. Dans ce contexte, le Togo, qui préside le Haut comité sur la Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine, propose d'engager, en collaboration avec l'Union africaine, une réflexion sur la réhabilitation des repères calendaires africains, notamment l'instauration d'un Nouvel An africain fondé sur des références historiques et culturelles propres au continent. Un colloque international est envisagé à Lomé afin de consulter experts et membres de la diaspora. Les conclusions pourraient être soumises à la Commission de l'Union africaine pour examen. Toutefois, le sujet suscite déjà des débats. Si certains y voient une démarche de réaffirmation culturelle et de souveraineté symbolique, d'autres s'interrogent sur la faisabilité d'un calendrier commun dans un continent marqué par une grande diversité de traditions et de références culturelles.

La lutte s'intensifie contre les boissons frelatées !

Près de 10.000 litres de sodabi frelaté et d'autres boissons impropres à la consommation ont été détruits samedi dernier dans la région des Savanes. Le sodabi est une boisson alcoolisée traditionnelle, distillée artisanalement à partir de vin de palme ou de céréales fermentées. Très répandue au Togo et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, elle est largement consommée lors de cérémonies et dans les débits de boissons locaux. Toutefois, lorsqu'elle est produite sans respect des normes d'hygiène ou mélangée à des substances toxiques pour en augmenter le volume ou la teneur en alcool, elle peut représenter un grave danger pour la santé, provoquant intoxications sévères, cécité voire décès. Les autorités régionales, conduites par le gouverneur Atcha-Dédji Affoh, ont salué cette opération qui s'inscrit dans une dynamique de lutte contre la fabrication, la détention et la commercialisation de produits nocifs.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires

DYSFONCTIONNEMENT DES FEUX TRICOLORES ET DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

S'interroger sur la qualité des ouvrages et les actes de vandalisme...

Le dysfonctionnement répétitif des feux de Signalisation devient récurrent, au-delà des cas d'accidents, un questionnement sur la qualité des dispositifs revient dans les réflexions.



La circulation routière à Lomé, la capitale du Togo, est marquée par une réalité préoccupante : le dysfonctionnement répétitif des feux de signalisation. Cette situation devenue fréquente et qui se signale sur la plupart des artères de la capitale, contribue de manière significative aux accidents de la route. Elle pose aussi un problème de sécurité publique majeur. Alors que les autorités travaillent pour réguler le trafic et à protéger les usagers, la fiabilité des infrastructures reste un enjeu crucial. L'incivisme également contribue à ces dysfonctionnements.

Les dysfonctionnements des feux tricolores et les problèmes d'éclairage public sont souvent liés au comportement humain et à l'incivisme. Voici quelques aspects clés :

- Dégradation des infrastructures qui sont liés aux actes de vandalisme, au vol de matériel et la mauvaise utilisation des équipements contribuent à la détérioration des feux tricolores et des éclairages publics.
- Manque de respect : Le non-respect des règles de circulation et des équipements publics est un facteur important de dysfonctionnement.
- Absence de sensibilisation : Le

manque d'éducation et de sensibilisation à l'importance du respect des biens publics peut expliquer en partie ces comportements.

Les feux tricolores et les éclairages publics à Lomé connaissent des problèmes de fonctionnement récurrents, ce qui pose des risques pour la sécurité routière et perturbe la circulation.

Il est donc à noter que les feux tricolores soient victimes de vandalisme ou de vol de composants

Les raisons techniques possibles incluent :

- des pannes techniques dues aux défauts de maintenance, composants défectueux, ou problèmes d'alimentation électrique.
- Manque d'entretien : L'on note une absence de vérifications régulières, un nettoyage insuffisant, ou encore des réparations non effectuées à temps.
- Qualité des équipements : il y a l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité ou non adaptés aux conditions climatiques locales.
- Problèmes d'infrastructure : ici on parle d'un réseau électrique défaillant, de câblages câblages vétustes, ou encore des installations non

conformes aux normes

Des solutions pour améliorer la situation :

- Maintenance régulière : mise en place d'un programme de vérification et de maintenance préventive.
- Équipements de qualité : utilisation de matériaux résistants et adaptés aux conditions locales.
- Formation du personnel : sensibilisation et formation des techniciens à la maintenance et à la réparation des feux tricolores.
- Implication de la communauté : signalement des pannes et participation à la surveillance des équipements.

Afin d'empêcher les actes de vandalisme, il faudrait mettre des coffrets bien cadencés pour sécuriser les boîtiers.

Il est important que les autorités locales prennent des mesures concrètes pour résoudre ces problèmes et assurer la sécurité des usagers de la route.

Une situation courante et dangereuse

Les habitants de Lomé connaissent

bien ces intersections où les feux de signalisation tombent régulièrement en panne. Ces défaillances créent des situations où automobilistes, motocyclistes et piétons sont contraints de s'engager dans un jeu dangereux de priorités improvisées. Résultats : augmentation des collisions, des accrochages mineurs, et même des accidents graves qui peuvent coûter la vie à des personnes.

Les causes des dysfonctionnements

La récurrence de ces dysfonctionnements interroge sur la qualité des feux de signalisation installés à Lomé. Sont-ils adaptés aux conditions climatiques et à la fréquence d'utilisation dans un contexte urbain dense ? Ont-ils été conçus pour répondre aux exigences de la circulation et aux défis de maintenance régulière ? Ces questions révèlent une problématique importante : celle de l'investissement dans des infrastructures de qualité qui garantissent à la fois sécurité et durabilité. Les pannes fréquentes des feux de signalisation dans la ville sont souvent dues à des raisons multiples. Mais celle qui suscite des interrogations, est la qualité des dispositifs de feux de signalisation.

En effet, on remarque que les dispositifs tombent en panne, quelques moments après leur mis en place. La

situation est observée partout dans la ville de Lomé. Ce qui pose la question sur la qualité de ces infrastructures ainsi que sur leur durabilité. A cela s'ajoute un manque d'entretien régulier, des pannes techniques non réparées à temps...

Il est également important de souligner que les infrastructures électriques de la ville, qui alimentent ces dispositifs, sont défaillantes.

De la nécessité d'adopter une technologie innovante

Des solutions durables doivent inclure l'utilisation de technologies plus modernes et résistantes, accompagnées de plans de maintenance réguliers pour prévenir les pannes. Il est également crucial que la gestion et la réparation des feux de signalisation soient rapides et coordonnées entre les autorités municipales et les services techniques responsables.

Il est aussi impératif que les autorités locales prennent des mesures concrètes. L'augmentation des budgets alloués à l'entretien des feux de signalisation, la formation de techniciens spécialisés et l'achat d'équipements de qualité supérieure sont autant de pas en avant. Par ailleurs, l'implication des citoyens dans la signalisation des pannes peut contribuer à une résolution plus rapide des problèmes.

T.B.

RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS : La feuille de route des Bâtiments et Travaux Publics

Réunis le 12 février 2026 sous l'égide du Comité de Concertation État-Secteur Privé (CCESP), les professionnels des Bâtiments et Travaux Publics ont dressé un diagnostic sans concession du secteur. En dépit de près de 3 000 milliards FCFA investis en cinq ans, les chantiers inachevés, les retards d'exécution et les insuffisances techniques persistent, fragilisant la dynamique infrastructurelle nationale.

Au terme des travaux, des recommandations structurantes ont été formulées : état des lieux exhaustif des marchés en souffrance, audit des projets abandonnés, renforcement des mécanismes de sanctions et création d'une commission mixte État-BTP pour traiter les problématiques de fond — conflits d'intérêts, préférence nationale, offres sous-évaluées et renforcement des capacités.

Le ministre délégué chargé des Travaux publics, Sani Yaya, a plaidé pour un changement de paradigme, appelant à privilégier « l'offre économiquement la plus avantageuse » plutôt que le simple critère du moins-disant. Son collègue de l'Aménagement du territoire, Kodjo Adedze, a insisté sur la responsabilité partagée entre l'État et les entreprises, rappelant l'exigence d'une gouvernance alignée sur l'ambition d'une « République des résultats ». Le ministre de l'Économie et des Finances, Georges Barcola, a pour sa part appelé à des engagements fermes pour garantir l'exécution effective des marchés attribués.

Dysfonctionnements dénoncés

Sur le terrain, les opérateurs décrivent un climat d'exécution tendu : corrections techniques fragmentées, lourdeurs administratives répétées, retards dans la validation des dé-

comptes — parfois de deux à cinq mois — et manque d'indépendance allégué des missions de contrôle. Ces pratiques, selon eux, pèsent lourdement sur la trésorerie des entreprises et compromettent la continuité des projets.

Les délais d'attribution cristallisent également les critiques. Alors qu'une procédure pourrait être finalisée en quelques mois, certains dossiers s'étendent sur plus d'un an, nourrissant des soupçons de préférences préétablies. Des entreprises évoquent aussi des difficultés d'accès aux cautions bancaires après attribution, accentuant les tensions financières.

Le cas sensible de la RN1

Parmi les dossiers emblématiques figure le projet routier RN1 Alé-héridé-Kpaza-Thambéri, financé notamment par la Banque Ouest Africaine de Développement. L'entreprise dirigée par Togbui Lanklivi Adjikou 1er serait confrontée à des retards de paiement et à des contraintes administratives répétées, mettant en péril la continuité contractuelle du chantier.

Les opérateurs redoutent qu'en cas de blocage prolongé, des résiliations soient prononcées pour non-exécution, alors même que les retards seraient d'origine administrative. Une perspective jugée préjudiciable à la

fois pour l'État et pour le tissu entrepreneurial national.

L'ARCOP au cœur des revendications

Les professionnels appellent à un renforcement des prérogatives de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP), estimant que son rôle demeure insuffisant en matière de médiation et de contrôle des procédures de résiliation. Ils proposent que l'institution puisse intervenir en amont, avant toute décision définitive, afin d'assurer un arbitrage indépendant et transparent.

Certains suggèrent également la création d'un organe de maîtrise d'ouvrage rattaché à la Présidence du Conseil, chargé d'appuyer le suivi de l'exécution des marchés publics et d'améliorer la traçabilité des décisions.

Dans un contexte où l'investissement infrastructurel constitue un levier stratégique de développement, les acteurs du BTP plaident pour une réforme équilibrée et crédible. Objectif : restaurer la confiance, sécuriser juridiquement les contrats et garantir l'efficacité de la dépense publique au service de la transformation économique du Togo.

Un secteur au cœur des priorités

L'amélioration du secteur des Travaux publics et des Infrastructures n'est jamais reléguée en arrière-plan. C'est une préoccupation constante de l'action gouvernementale au Togo. Déterminant dans le développement économique et social, ce champ nécessite qu'on investisse en lui pour le bien-être de la population et les pouvoirs publics ne manquent pas de le faire.

Le secteur des Travaux publics recouvre, disons-le, l'ensemble des

Suite de la page 5

de cette année où les attentes étaient également nombreuses. Selon les autorités, les ressources qui vont être mobilisées serviront à financer les projets structurants destinés à améliorer de façon déterminante la couverture uni-verselle en énergie électrique à l'horizon 2030.

Le solaire adopté

Économe, adapté, facile à avoir, protecteur de l'environnement, etc. Les avantages du solaire sont pluriels. Les investissements dans les énergies renouvelables, notamment le solaire, se poursuivront, preuve qu'il existe une volonté de sécuriser l'approvisionnement tout en préservant le milieu de vie de chaque Togolais. Cette orientation stratégique vise aussi à réduire la dépendance aux sources fossiles, à maîtriser les coûts de production et à offrir aux ménages comme aux entreprises une énergie plus stable et plus abordable. L'éner-

gie devient ainsi un levier d'inclusion sociale et de compétitivité économique.

Parallèlement, les ressources minières représentent un potentiel majeur pour le développement national. Phosphates, calcaire, marbre et autres richesses du sous-sol constituent des atouts stratégiques pour l'État.

Leur exploitation, désormais mieux encadrée, permet de générer des revenus, de créer des emplois et de soutenir les investissements publics. Le gouvernement s'attache à promouvoir durant cette année, comme au cours des précédentes, une gouvernance minière responsable, fondée sur la transparence, la transformation locale et le respect des normes.

À terme, l'idée est de parvenir à un taux de couverture de l'électricité de 100 %. 2030 peut être l'année qui verra cette ambition se réaliser.

L.R.

Suite à la page 7

La feuille de route des Bâtiments et Travaux Publics (suite)

activités liées à la construction, à la réhabilitation et à l’entretien des routes, des ouvrages d’art, des bâtiments publics et des réseaux essentiels. Les infrastructures, elles, constituent l’ossature matérielle de l’État, facilitant la mobilité des personnes et des biens, l’accès aux services sociaux de base et l’intégration des territoires. Leur développement conditionne directement la qualité de vie des citoyens et la compétitivité de l’économie nationale. Le pays a multiplié au fil des années les initiatives visant à renforcer ce secteur stratégique. La modernisation du réseau routier, la construction de ponts et de voies urbaines, la réhabilitation des pistes rurales, autant de progrès qui témoignent d’une volonté d’assurer une meilleure connectivité entre les régions. Ces investissements contribuent à désenclaver les zones rurales, à fluidifier les échanges commerciaux et à soutenir les activités économiques locales.

Beaucoup d’argent dépensé Le jeu en vaut la chandelle. Ou encore, quand on aime ce qu’on fait, on ne compte pas. C’est dans cette logique que s’est inscrit le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui ne manque jamais de donner son approbation aux travaux dont les retombées positives pour les populations ne souffrent d’aucune contestation. Le ministère délégué chargé des Travaux publics et des Infrastructures se trouve à la deuxième place des départements gouvernementaux ayant les plus grandes dotations prévisionnelles. Il se voit attribuer un montant de 149 milliards de francs CFA en 2026. La nouvelle somme est en hausse de plus de 62 % par rapport aux 92 milliards inscrits en 2025. Une partie de cette ressource, soit à peu près 107 milliards, est destinée aux travaux de construction et de réhabilitation du réseau routier national et infrastructures publiques. Aussi, 23 milliards de francs sont prévus pour le développement et l’extension des pistes rurales. Quant à l’entretien du réseau de routes nationales et des infrastructures, un montant de 17 milliards de francs est attribué dans le budget. Par-dessus tout, l’amélioration des infrastructures s’inscrit dans une logique de durabilité. Les projets intègrent de plus en plus les normes de qualité, de sécurité et de protection de l’environnement. La prise en compte de la résilience face aux changements climatiques et aux aléas naturels traduit une approche prospective, soucieuse de préserver les investissements publics sur le long terme et d’impacter de façon inattaquable la vie des habitants.

M.B.

SÉCURITÉ ET CONFIANCE : De grands moyens déployés par le Togo

La sécurité demeure l’un des fondements essentiels de la stabilité sociale et de l’attractivité économique. En phase avec cet impératif, le gouvernement veille à ce que le ministère de la Défense dispose de moyens adaptés à l’accomplissement de ses missions régaliennes. Cette attention constante est la preuve de la conviction selon laquelle la paix et la sûreté constituent des conditions indispensables au bien-être des populations et à la confiance des investisseurs.

Le ministère de la Défense joue un rôle, et pas des moindres, dans la préservation de l’intégrité territoriale, la protection des personnes et des biens, ainsi que le maintien d’un climat de sérénité propice aux activités économiques. Les moyens mis à sa disposition englobent aussi bien les ressources humaines que les équipements, les infrastructures militaires et les dispositifs de formation. Cet investissement soutenu renforce l’efficacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité.

Un des ministères choyés

Au sein du gouvernement, le ministère de la Défense nationale est l’un de ceux qui sont constamment écoutés et protégés. Sa dotation fait partie des trois meilleures en 2026. Avec une enveloppe prévisionnelle de 119 milliards de francs CFA cette année, identique à celle de l’exercice précédent (celui de 2025), le ministère de la Défense nationale se classe à la troisième place des ministères qui possèdent les plus gros budgets. Cela s’explique très bien. Le

contexte, il est là. Marqué par des phénomènes d’insécurité au nord du pays et dans la sous-région. Ainsi, près de 60 milliards de francs seront dédiés au soutien des forces de défense. N’a pas été oubliée une dotation stratégique de l’armée à hauteur de 18 milliards de francs CFA.

Modernisation de l’outil de défense

Les pouvoirs publics accélèrent le pas. L’amélioration des conditions de travail et de vie des personnels militaires, la mise à niveau des équipements et le renforcement des capacités logistiques sont de plus en plus recherchés, gages d’une armée professionnelle, disciplinée et proche des populations, rendant plus adaptée leur efficacité sur le terrain. Et pour cause, la sécurité assurée par le ministère de la Défense a des

retombées directes sur la vie quotidienne des citoyens. Un environnement sûr favorise la libre circulation des personnes et des biens, protège les activités agricoles et commerciales et renforce le sentiment de confiance au sein des communautés. Cette stabilité contribue à la cohésion sociale et à la préservation de la paix, socle du développement durable. Pour les investisseurs, nationaux comme étrangers, la disponibilité de moyens adéquats au profit du ministère de la Défense constitue un signal fort. Elle rassure sur la capacité de l’État à garantir la sécurité des investissements, des infrastructures économiques et des zones de production. Dans un contexte régional marqué par des défis sécuritaires, cette vigilance renforce l’image du Togo comme un espace fiable et prévisible pour les affaires.

L.R.

RÉSILIENCE FINANCIÈRE Le Togo se lance vers sa souveraineté économique

La quête de souveraineté économique est devenue, et ce depuis longtemps, une orientation stratégique majeure pour le président du Conseil, Faure Gnassingbé, et ses collaborateurs. Ce n’est pas un simple slogan, c’est une ambition qui se construit, à travers des choix structurants qui renforcent l’autonomie productive, la résilience financière et la capacité du pays à décider librement de son avenir économique.

La souveraineté économique, comprenez-le, se définit avant tout comme la faculté d’un État à maîtriser ses ressources, à diversifier ses sources de revenus et à réduire sa dépendance excessive aux facteurs extérieurs. C’est dans cette perspective louable que le Togo multiplie les initiatives visant à consolider ses fondations économiques tout en s’inscrivant dans une ouverture maîtrisée sur le monde. L’un des piliers de cette dynamique réside dans la transformation structurelle de l’économie. Le pays ne se contente plus d’exporter des matières premières brutes, mais encourage la transformation locale et la création de valeur ajoutée. Agriculture modernisée, industrie de transformation, logistique et services, création d’emplois décents, utilisation de

la technologie innovante, etc. Tout y passe. Ces secteurs deviennent progressivement les moteurs d’une croissance plus autonome et plus inclusive.

Plan structuré

L’idée est déjà là et le pays compte la poursuivre cette année. En matière de souveraineté économique, le gouvernement veut mettre l’accent, comme il le fait savoir, sur l’amélioration et la diversification des sources d’énergie à travers la construction de centrales électriques à base d’énergie renouvelable près des zones industrielles. Des infrastructures, constituant le socle de la production nationale stable, existent déjà : la centrale Kékéli Efficient Power, inaugurée en 2021, avec une capacité initiale de

65 MW pour produire plus d’électricité avec moins de gaz naturel, réduisant ainsi l’impact environnemental ; la centrale ContourGlobal de 100 MW tri-fuel (gaz naturel, LFO, HFO) qui fournit environ 35 % de l’électricité consommée au Togo et d’autres minicentrales installées sur le territoire. 2026 est également l’année où il est prévu la sécurisation des matières premières locales ; l’élaboration et le pilotage de la stratégie nationale de souveraineté économique ; la promotion de la production et de la compétitivité nationale. Aussi, une place importante est accordée au développement du parc industriel d’Agbélouvé dont on attend 50 000 emplois directs et indirects à terme ; à la sécurisation des terrains pour le développement de futurs parcs industriels à travers les régions du pays. Mobilisation des ressources Le terrain nécessite un effort constant et de l’argent suffisant. C’est pourquoi la mobilisation des ressources

internes est essentielle. L’amélioration de la fiscalité, la migration de l’informel vers le formel et la modernisation de l’administration financière permettent à l’État de renforcer ses recettes propres. Cette capacité accrue de financement interne offre une plus grande marge de manœuvre pour investir dans les infrastructures, les services sociaux et les projets structurants susmentionnés sans dépendre excessivement de l’aide extérieure. La souveraineté économique togolaise s’appuie aussi sur le développement du capital humain. Former une main-d’œuvre qualifiée, encourager l’entrepreneuriat local et soutenir l’innovation constituent des priorités claires. Une économie souveraine repose sur des compétences nationales capables de concevoir, produire et gérer les richesses du pays. Les retombées de cette marche n’attendent pas avant de tomber. Mais c’est sûr qu’elles peuvent être encore plus nombreuses et c’est à cela que le Togo s’emploie.

L.M.

ECHANGES RÉGIONAUX Le Togo, pays très concerné par le commerce international

Au carrefour des échanges régionaux et internationaux, le Togo se montre par une politique de promotion du commerce international. Fort de sa position géographique stratégique et d’une vision économique tournée vers l’ouverture, il déploie des actions pour s’inscrire durablement dans les grandes chaînes de valeur mondiales.

La promotion du commerce international par le Togo doit en partie son essence à la modernisation des infrastructures logistiques du pays. Le port autonome de Lomé, reconnu comme l’un des plus performants de la sous-région, constitue une véritable plateforme d’échanges reliant l’Afrique de l’Ouest aux marchés internationaux. Au cours de l’année 2025, le port a confirmé son statut de leader régional avec des distinctions internationales majeures et un bilan 2024 solide : top 100 mondial selon le Lloyd’s List 2025 ; trafic global ayant connu une progression, atteignant 30,6 millions de tonnes de marchan-

dises ; hausse du trafic conteneurs qui a atteint la barre symbolique des 2 millions d’Équivalent vingt pieds ; accueil de 1 525 navires, etc. Parallèlement, le gouvernement, sur demande du président du Conseil, Faure Gnassingbé, engage d’importantes réformes visant à améliorer le climat des affaires ; à simplifier les procédures douanières ; à réduire les délais administratifs ; à digitaliser les services...

La dernière réforme en date

Le Togo se dote d’un portail numérique pour simplifier les échanges en la matière. C’est une nouvelle étape ainsi franchie dans la modernisation

du commerce extérieur. Le portail Togo Trade se trouve donc être une plateforme numérique dédiée à l’information et à la facilitation des échanges commerciaux. Il est accessible à tous, centralisant dorénavant toutes les procédures liées à l’importation, à l’exportation et au transit des marchandises. Togo Trade, accessible via l’adresse <https://togotrade.gouv.tg/>, est conçu pour être un guichet d’information unique, permettant aux opérateurs économiques, aux investisseurs ainsi qu’aux partenaires commerciaux d’accéder aux réglementations en vigueur en quelques mouvements, aux formalités administratives, aux exigences sectorielles applicables au commerce international. Cette digitalisation marque une avancée significative pour l’environnement des affaires qui devient davantage, avec ce nouvel outil, plus transparent et compétitif. Elle donne un nouvel élan à l’ambition du Togo de devenir un hub logistique et commercial en Afrique de l’Ouest.

Meilleure intégration dans le commerce mondial

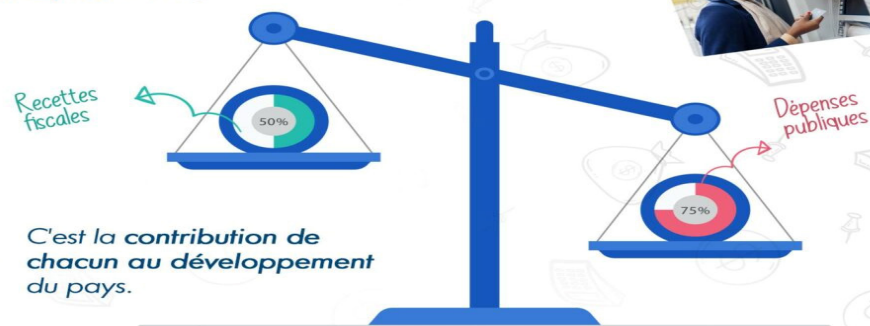
Les efforts fournis par le Togo favorisent une intégration harmonieuse du pays dans le commerce mondial et stimulent les exportations nationales. La diversification des produits exportés constitue aussi un axe majeur de cette politique. Aux côtés des produits traditionnels tels que le phosphate, le coton ou le clinker et autres, le Togo encourage la transformation locale et la valorisation des produits agricoles et industriels. Cette orientation permet de créer davantage de valeur ajoutée, de renforcer la compétitivité des entreprises locales et de générer des emplois durables. La diplomatie économique joue, elle aussi, un rôle déterminant. À travers la signature d’accords commerciaux, la participation à des foires internationales et la promotion des Zones de libre-échange, le Togo multiplie les opportunités d’accès à de nouveaux marchés. Cette ouverture maîtrisée renforce les échanges avec les partenaires régionaux et internationaux, tout en protégeant les intérêts nationaux.

L.R.



1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?

L'impôt est une contribution obligatoire versée par les citoyens à l'Etat pour financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)



2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales



Travailleurs salariés, Fonctionnaires, Propriétaires de terrains ou d'immeubles



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Les consommateurs



Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.



Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commerçant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat

L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :

L'éducation



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques

Les infrastructures



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité

Les services publics



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles

La santé



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant

La sécurité



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.

La culture



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web

